



MISE EN CANDIDATURE

Prix Aménagement du territoire et urbanisme

Présentation

Ce prix récompense des municipalités pour la réalisation d'un projet exemplaire en aménagement du territoire et en urbanisme. Il vise à reconnaître les meilleures pratiques municipales ainsi que le rôle important des municipalités dans la mise en place d'aménagements qui améliorent la qualité de vie de leur collectivité.

Admissibilité

Projets admissibles

Les projets admissibles peuvent concerner le redéveloppement d'un secteur urbain, la requalification d'une friche industrielle, l'aménagement d'espaces publics multifonctionnels, l'accès des citoyennes et citoyens à la nature, etc.

Les projets ou les activités doivent avoir été réalisés, en tout ou en partie, entre le 1^{er} septembre 2022 et le 15 juin 2024.

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur. Le Ministère se réserve le droit de refuser tout projet qui ne respecte pas cette condition.

Participant·es et participant·s admissibles

- Municipalités
- Municipalités régionales de comté
- Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec

Critères d'évaluation

1. L'intégration du projet dans son milieu

- 1.1.** Le jury évaluera la façon dont le projet s'insère dans le milieu environnant ainsi que la façon dont il contribue à enrichir les particularités du secteur (p. ex. gabarit, typologie, convivialité, verdissement, aménagement des espaces publics, etc.).
- 1.2.** Une attention particulière sera portée à la qualité de la conception architecturale, au design urbain, à l'esthétisme du projet et, le cas échéant, aux actions entreprises pour conserver et mettre en valeur le patrimoine ainsi que le paysage.
- 1.3.** L'implication citoyenne et l'acceptabilité sociale du projet seront également prises en compte.

2. La mixité et la cohabitation harmonieuse des usages

Le jury examinera la contribution du projet au dynamisme et à la vitalité du secteur dans lequel il s'insère. Pour ce faire, les éléments suivants seront pris en considération :

- les besoins des différentes clientèles (p. ex. enfants, personnes âgées);
- la diversité des activités (p. ex. services de proximité, commerces, équipements publics, sportifs ou culturels);
- la cohabitation harmonieuse avec le milieu.

3. La localisation optimale du projet et sa desserte en transport

Le jury évaluera les différents éléments liés à la localisation du projet, plus particulièrement :

- les effets sur la consolidation de secteurs existants sous-utilisés;
- les répercussions sur les infrastructures et les équipements existants;
- la connectivité au réseau de transport actuel et projeté;
- la proximité des modes de transport durables et diversifiés, et leur accessibilité.

Déposer une candidature

Municipalité sans arrondissement

Une municipalité peut soumettre une seule candidature par catégorie de prix.

Municipalité avec arrondissements

Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter une candidature par catégorie, par arrondissement.

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou l'arrondissement directement concerné.

Document obligatoire

Une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement qui appuie la candidature (une numérisation est également acceptée).

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **15 juin 2024 à 16 h.**



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Prix Aménagement du territoire et urbanisme

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	
Population	
Région administrative	
SECTION 1B – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier de candidature à la municipalité ou à l'arrondissement	
Titre	
Adresse professionnelle	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Courriel professionnel	
SECTION 2 – PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom du projet d'aménagement du territoire et d'urbanisme	
Période de réalisation du projet	
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant du projet	
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires du projet	



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez le projet en précisant comment il s'intègre dans son milieu. Présentez toutes les informations quantitatives pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature **(400 mots au maximum)**.

Démontrez comment la réalisation a contribué à la mixité et la cohabitation harmonieuse des usages du secteur dans lequel elle s'insère **(400 mots au maximum)**.



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Indiquez en quoi la localisation du projet est optimale, notamment pour sa desserte en transport (400 mots au maximum).

SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

La municipalité candidate est invitée à soumettre des photos de son équipe et de sa réalisation :

- Une image de son équipe de type professionnel
- Une à quatre photos de sa réalisation et de ses impacts positifs pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.



SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

- Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.
- Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.
- Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.
- J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	
Date	
Signature	

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse
meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca.

Vous devez joindre vos photos et une copie de la résolution du conseil municipal à votre envoi.